

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019
Reçu en préfecture le 15/03/2019
Affiché le 15/03/2019
ID : 031-213101181-20190312-D20190312-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

D. 2019/03-12 – FL – Plan de financement – Halte nautique

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OJ du 07 mars.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La commune souhaite aménager le site de la halte nautique, afin d'accueillir dans cet espace de détente et de loisirs, les bateaux (péniches...), les vélos, permettant ainsi à chacun de profiter à pied, à vélo et bien-sûr en bateau, de cette magnifique voie verte. Le tout autour d'aménagements (mobiliers en bois sous plusieurs formes tels qu'embarquement, passage sur rigole, tables ping-pong, corbeilles et de plantations) s'intégrant en harmonie avec le paysage, le canal, la faune et la flore.

Le site de la halte nautique, est bordé par Le canal de Garonne, appelé aussi "canal latéral à la Garonne". Emprunter ce canal permet de découvrir son histoire et le riche patrimoine des régions qu'il parcourt depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux (Le canal au départ de Bordeaux est classé au patrimoine de l'Unesco).

Aussi, longer le canal permet-il de profiter de cette voie verte sous les ombrages des arbres centenaires et majestueux le long du canal latéral, prolongement du canal du midi vers l'Atlantique.

Le projet d'aménagement de la Halte nautique permettra de développer l'équipement touristique (cyclotouriste, balade à pied, bateaux...) pour la commune mais également les communes voisines.

Envoyé en préfecture le 15/03/2019
Reçu en préfecture le 15/03/2019
Affiché le 15/03/19
ID : 031-213101181-20190312-D20190312-DE



La communauté de communes Save & Garonne et des Coteaux de Cadours a pour projet de réaliser un piétonnier route d'Ondes R 29. Ce projet permettra aussi d'être une halte lorsque la jonction avec le projet de piste cyclable/piétonne de Save & Garonne sera faite et permettra à terme de relier la forêt de Bouconne.

Ce projet est aussi une porte d'entrée aux vignobles du Frontonnais.

Le projet d'aménagement de la Halte nautique permettra de développer l'équipement touristique (cyclotouriste, balade à pied, bateaux...) pour la commune mais également les communes voisines. Afin de financer le projet estimé à 100 500 euros HT, la ville sollicite le concours de l'Europe répartis de la manière suivante :

LEADER	48 240.00 euros	48%	Sollicité
Autofinancement	52 260.00 euros	52%	

Il est demandé au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité

- d'adopter le projet
- d'adopter le plan de financement.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

